

Remise de peines à la prison centrale

Cent sept prisonniers bénéficient de la grâce présidentielle



Les prisonniers tenant leurs certificats de remise en liberté.



Le gouverneur Martin Boguikouma (à gauche) et le maire Bernard Apérano.



Les forces de sécurité et de défense pendant la cérémonie.

RAD
Port-Gentil/Gabon

LA cérémonie qu'a présidée, en milieu de semaine dernière, à la prison centrale de Port-Gentil, le gouverneur de province, Martin Boguikouma, en présence du premier magistrat communal, Bernard Apérano, des autorités judiciaires, militaires et civiles, trouve son fondement dans les dispositions de l'article 23 de la Constitution gabonaise, repris par les articles 546 et 550 du code de procédure pénale. Ils disposent que « le président de la République a le droit de grâce et le pouvoir de libérer de manière discrétionnaire un délinquant condamné par le juge, quelle que soit la nature de l'infraction ». C'est en application de ces dispositions que, par décret N°0479 du chef de l'Etat en date du 8 septem-



Les étrangers remis au service d'immigration pour rapatriement.

bre 2015, 107 des 175 condamnés incarcérés à la prison centrale de Port-Gentil ont bénéficié, la semaine dernière, d'une remise de peine. 83 ont été libérés d'office. Parmi eux, 69 Gabonais dont 2 mineurs. 24 autres (19 Gabonais et 5 étrangers) ont bénéficié d'une remise partielle de peines. Douze étrangers bénéficiant de remise de peines vont être rapatriés dans



Le procureur de la République, Deglos Cyrus Nkouely Nzamba au cours de ses réquisitions.

leur pays respectifs, pour non détention d'un titre de séjour au Gabon. Les deux autres sont frappés d'interdiction de séjour. Tous ont été mis, séance tenante, à la disposition du service de l'immigration. En accordant une remise de peines à 107 détenus, a fait valoir le ministère public dans ses réquisitions, le chef de l'Etat leur tend la main et démontre que ces personnes ne sont pas oubliés, encore moins bannies, en espérant qu'elles vont cette fois mieux s'insérer dans la société. « Vous devez faire une introspective sur vous-mêmes, vous demandez ce que vous avez fait pour être privés de votre liberté. Vous n'êtes pas arrivés ici par la faute d'un procureur, d'un juge d'instruction ou d'un officier de police judiciaire. Vous êtes arrivés parce que vous avez été, à un moment

siez apprendre autre chose. Evitez de revenir ici, car il ne vous sera plus accordé cette grâce », a conclu l'orateur. Après avoir été une menace pour les autres, le gouverneur a foi que les 107 personnes libérées ont pu s'amender pendant leur détention, et vont se rendre utiles, en choisissant des activités plus nobles qui les rehaussent. Prévenant que les forces de sécurité et de défense déployées sur le terrain n'hésiteront pas à mettre la main sur ceux qui s'adonneront encore aux basses besognes. Aux étrangers, il rappelle que le Gabon est reconnu, depuis des années, pour être un pays hospitalier, à condition toutefois d'être en phase avec la loi. « Depuis des générations, on vous accueille. En retour, ne venez pas faire du mal », a plaidé l'autorité, en brandissant le bâton pour les contrevenants.

Vie des entreprises/SGS inspection services Gabon S.A/Atelier de formation en contrôle non destructif

Veiller à la conformité de produits pétroliers et pétrochimiques

Prissilia M. MOUITY
Libreville/Gabon

LA SGS Inspection services Gabon S.A, en partenariat avec l'Institut national de plongée professionnelle (INPP) et Expert CND, organise, depuis le 29 septembre, et ce jusqu'à aujourd'hui, à Port-Gentil, une formation qualifiante en contrôles non destructifs à l'intention de ses inspecteurs. En effet, filiale de la multinationale suisse Société générale de surveillance (SGS), SGS inspection services Gabon S.A est leader mondial de l'inspection, de l'analyse, de la vérification et de la certification de certains produits. Elle opère au Gabon depuis 2009 et propose des services stratégiques dans les secteurs du pétrole, du gaz, de la pétrochimie, de l'industrie,



Les participants à l'atelier de formation en contrôle non destructif.

des mines et bientôt dans l'agriculture et le contrôle de la conformité des produits. Cette formation permettra donc à cette entreprise de satisfaire aux exigences des clients et de mettre à la disposition du personnel gabonais trois techniques de formation: ultrason (UT), Magnétoscopie et Ressuage (PT) devant leur aider à se perfectionner dans leur secteur d'activité. Selon Bobby Byll Mboza, directeur général de cette société, « l'organisation d'une telle formation incluant la délocalisation d'un centre de formation est une première au Gabon. Cela démontre, d'une part, l'attention que la SGS ac-



Bobby Bill Mboza, directeur général de SGS inspection services Gabon S.A, formateur à l'atelier sur le contrôle non destructif.

corde dans toutes les activités et, dans le cas d'espèce, un secteur aussi sensible que celui du pétrole, au respect des règles de qualité, d'hygiène, de santé, de sécurité et d'environnement. D'autre part, c'est la preuve de la volonté de la SGS inspection service Gabon S.A de veiller à la formation et à la qualification de son personnel local. Au regard de l'important investissement que revêt l'organisation d'une formation de cette ampleur, c'est un signal fort que la SGS inspection service Gabon S.A entend envoyer, en dépit de la conjoncture défavorable du secteur pétrolier. Elle entend, par ailleurs, proposer localement, dans un futur proche, ce type de formation pour les entreprises qui en expriment le besoin.